
DELIBERATIONS PRISES EN SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU

ORDRE DU JOUR

1) Débat d'Orientation Budgétaire :

Délibération n° 01/2023

Sur la base du rapport annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires de la commune de Roeux pour l'exercice 2022 lors de la présente séance, conformément aux obligations règlementaires.

2) Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie par le produit des impôts.

Délibération n°02/2023

Adopté à l'unanimité

3) Convention de financement de l'association IRIS ENVIRONNEMENT- Exercice 2023 :

Délibération n°03/2023

Adopté à l'unanimité

4) Avenant à la convention de partenariat avec l'EHPAD DRONSART dans le cadre du multi accueil « Les petits loups » :

Délibération n° 04/2023

Adopté à l'unanimité

5) Convention d'accueil des élèves à la piscine d'Escaudain 2023-2026

Délibération n° 05/2023

Adopté à l'unanimité

6) Stratégie intercommunale de lutte contre l'habitat indigne -Appui de la Porte du Hainaut aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police :

Délibération n° 06/2023

Adopté à l'unanimité

7) Convention de mise à disposition de véhicules au Comité de Roeux du Secours Populaire Français et Comité local des restos du cœur :

Délibération n° 07/2023

Adopté à l'unanimité

8) Convention de mise à disposition de la salle Louis Aragon et du logement 5bis rue Voltaire au Comité de Roeux du Secours Populaire Français :

Délibération n° 08/2023

Adopté à l'unanimité

9) Convention de mise à disposition de la salle Louis Aragon et du logement 5ter rue Voltaire aux Restos du Cœur :

Délibération n° 09/2023

Adopté à l'unanimité

10) Création de poste - Modification du tableau des effectifs :

Délibération n°09/2023

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Changement des horaires du bureau de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Régionale de la Poste est venue lui présenter l'évolution programmée en ce qui concerne l'amplitude et les horaires d'ouverture du bureau de poste de la commune.

Compte tenu de la diminution des heures d'ouverte de 1 h 30 hebdomadaire et de la suppression des ouvertures l'après midi au profit d'une ouverture complémentaire le mercredi matin, il propose au conseil municipal de désapprouver ces nouvelles mesures qui tendent au fil des années à la suppression du service postal sur notre commune et d'adopter la motion ci-dessous.

Dans le cadre du contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025, la Poste nous a présenté l'évolution de l'ouverture de notre bureau de poste à compter du 01 mars 2023.

Après la suppression des plages horaires les mardis, mercredis après-midi, c'est maintenant la suppression des jeudis et vendredi après-midi qui nous est imposée.

La contrepartie proposée consiste à ouvrir le mercredi matin avec au passage une réduction de l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de 1h30.

Les arguments avancés pour justifier ces modifications portent sur une diminution de la fréquentation des usagers.

Toutefois, si la fréquentation des usagers est avérée en raison de la dématérialisation des opérations, elle est aussi la conséquence d'une politique de la poste tendant à supprimer certaines opérations qu'il n'est plus possible d'effectuer dans notre bureau. (Limitation des dépôts d'espèces par exemple). Ces usagers sont alors redirigés sur le bureau de Louches ou de Bouchain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- N'accepte pas cette nouvelle réorganisation qui met un nouveau coup bas au service de proximité dans nos communes.
- Demande à la Direction Régionale de la Poste le maintient des amplitudes d'ouverture du bureau de poste de Roeux telles qu'elles existent.
- Demande à la Direction Générale de la Poste d'adapter ses services aux besoins réels des usagers de

- Aménagements rue Henri Durre et Paul Vaillant Couturier

Monsieur le Maire fait un point sur la programmation des travaux d'aménagement des rue Henri Durre et Paul Vaillant Couturier.

En 2023

- o Travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage SMARAME
- o Travaux de dissimulation des réseaux électriques et fibre sous maîtrise d'ouvrage SIDEHAV

En 2024

- o Réfection de la voirie

- **Aménagements de la Place Gilbert Henry**
- **Remplacement d'un agent pour départ en retraite**
- **Opération commune Zéro déchets**

Le Maire,

Charles LEMOINE